I

(Communications)

CONSEIL

Déclaration du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil

du 24 novembre 1997

concernant la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans le domaine de la jeunesse

(97/C 368/01)

Le processus de construction européenne est basé sur les principes de la tolérance et du respect de l'autre. Les manifestations de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme constituent un danger majeur dans ce processus. Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres reconnaissent que ces phénomènes doivent être combattus par des politiques nationales à long terme pour lutter tout d'abord contre l'intolérance dans toutes les sphères de la société.

La participation active des jeunes dans une société européenne solidaire passe par la reconnaissance de la valeur de sa diversité culturelle.

À l'occasion de l'année européenne contre le racisme, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres soulignent l'importance des mesures socio-éducatives prises dans le cadre de l'éducation informelle dans le contexte des programmes existants pour promouvoir ces principes et encourager leur reconnaissance chez les jeunes, leurs groupes et organisations, y compris les organisations sportives, ainsi que leur prise de conscience des dangers liés à l'exclusion, y compris le racisme et la xénophobie.

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres saluent les initiatives prises en 1997 par les États membres et par la Commission pour permettre aux jeunes et à ceux qui s'occupent des jeunes d'exploiter au mieux les possibilités existantes pour lutter contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, y compris, entre autres, dans le cadre du programme «Jeunesse pour l'Europe».

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres se félicitent de la création d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

Partageant le souci manifesté par le Parlement européen à travers ses résolutions contre le racisme et la xénophobie de renouveler de manière constante les efforts dans la lutte contre l'intolérance, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres estiment qu'il est indispensable d'exploiter l'acquis de l'année européenne et de prendre des initiatives permettant d'en assurer une continuité au-delà de 1997.

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres invitent donc les États membres et la Commission à adopter les mesures nécessaires, dans le cadre des actions et programmes destinés aux jeunes, pour stimuler des projets pilotes et des projets comportant l'établissement de réseaux spécialisés visant la lutte contre l'intolérance. Ils invitent les États membres à veiller à ce que la formation des animateurs de jeunesse et des autres personnes travaillant avec les jeunes leur permette d'affronter les questions de bonnes relations ethniques et de combattre le racisme.

Dans ce contexte, s'inspirant de l'expérience de la campagne européenne de la jeunesse contre le racisme lancée par le Conseil de l'Europe, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres invitent également les États membres et la Commission à prendre des mesures afin de susciter et de soutenir, à l'occasion de la journée du 21 mars de chaque année, des actions spécifiques de sensibilisation des jeunes à la valeur de la tolérance et aux dangers du racisme et de la xénophobie.

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres invitent, enfin, la Commission à présenter un rapport avant la fin de 1998 sur l'impact et les perspectives des actions communautaires dans le domaine de l'éducation informelle des jeunes en faveur de la tolérance.